



Nouvelle procédure Internet pour les inscriptions parascolaires

Depuis cette année, pour effectuer une inscription parascolaire par Internet, il est indispensable de **créer un compte sécurisé « e-démarches » Etat de Genève** :

<https://www.ge.ch/demarches>

Seul ce compte vérifié et sécurisé (connexion à deux facteurs) vous permettra d'accéder **au site Internet des Inscriptions Giap** pour la rentrée 2018.

Marche à suivre :

1. **Au plus tard un mois avant les inscriptions**, vous devrez créer votre compte « e-démarches ».
2. Vous recevrez ensuite, par courrier postal à la maison, votre mot de passe.
3. **Dès le début du mois de mai 2018** vous pourrez remplir préalablement le bulletin d'inscription sur la plateforme my.giap.ch à laquelle vous accéderez via votre compte e-démarche.
4. **Le bulletin d'inscription devra être validé lors des inscriptions officielles des 2 et 6 juin 2018.**

Les autres conditions restent inchangées. Comme par le passé, lors des jours d'inscription, nos équipes favoriseront les personnes munies des bulletins d'inscriptions remplis via Internet.

Pourquoi cette évolution ?

- *A la rentrée 2018, les parents, qui auront au préalable effectué les inscriptions par Internet, pourront consulter les informations (coordonnées et agenda) relatives à leur enfant sur notre nouveau portail « my.giap.ch ».*
- *Dès janvier 2019, les parents pourront modifier eux-mêmes ces données.*
- *Dès la rentrée scolaire 2019, les parents, dont l'enfant aura déjà été inscrit sur le portail « my.giap.ch », n'auront plus besoin de se rendre sur les lieux d'inscription les années suivantes.*

La validation d'éventuels changements de coordonnées et la détermination du nouvel agenda d'un enfant se feront ainsi directement en ligne.